

## Traite KETUBOT

### Proposition de plan – Quatrième chapitre - Daf 55 a et b

#### 55 a

##### Guemara

- **Chachamim de Pumbedita** : La Ketovat Benin Dichrin ne sont pas perçues sur une terre qui a été vendue. La Mishnah dit "ils hériteront" (les héritiers ne collectent pas la terre que leur père a vendue).
- **Chachamim de Mata Machsiya** : Elle peut être collectée sur une terre qui a été vendue. La Mishnah dit "ils sont redevables". (Un créancier perçoit sur une terre vendue).
  - La Halacha est : on ne les perçoit pas.

Si les Metaltelim ont été désignés pour payer la Ketovah et qu'ils sont autour, elle les perçoit sans serment ;

- **Chachamim de Pumbedita** : Même s'ils ne sont pas là, elle les perçoit sans serment ;
- **Chachamim de Mata Machsiya** : Elle doit prêter serment.
  - La Halakha est : elle ne jure pas.

Si la terre destinée à payer la Ketovah était délimitée dans les quatre directions, elle la collecte sans serment ;

- **Chachamim de Pumbedita** : Même si une seule frontière a été spécifiée, elle la perçoit sans serment ;
- **Chachamim de Mata Machsiya** : Elle doit prêter serment.
  - La Halacha est : elle ne doit pas jurer.

Si Reuven a dit aux témoins "écrivez, signez et donnez un acte (de propriété) à Ploni", s'ils ont acquis (par Chalifin, transfert d'un vêtement) au nom de Ploni, ils accomplissent le commandement sans consulter Reuven à nouveau.

- **Chachamim de Pumbedita** : (Même) s'ils n'ont pas acquis pour Ploni, ils n'ont pas besoin de consulter à nouveau ;
- **Chachamim de Mata Machsiya** : Ils doivent consulter.
  - La Halacha est : ils doivent consulter.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (daf, résumé), [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

Leillouy Nichmat Viviane Hanna bat Rose et Nelly Rachel bat Esther

*A propos de ce que dit la Mishnah - R. Elazar ben Azaryah : (Si elle était veuve ou divorcée d'Eirusin, elle ne reçoit pas Tosefet, car c'était à la condition qu'ils aient Nisu'in).*

- *Rav et R. Natan discutent pour savoir si la Halacha suit ou non R. Elazar ben Azaryah.*
  - *R. Natan est celui qui dit que la Halacha suit R. Elazar ben Azaryah, puisqu'il suit l'estimation.*
    - *En effet, R. Natan : La Halachah suit R. Shimon Shezuri concernant ce qui suit :*
      - *A propos de celui qui est sur le point de mourir. (S'il a ordonné d'écrire un Get pour sa femme, mais a négligé de dire de le donner, nous supposons qu'il voulait le donner).*

55 b

- *A propos de Terumat Ma'aser de Demai. (Si l'on a prélevé la Terumat Ma'aser d'un produit dont la dîme est douteuse et qu'il s'est mélangé à du Chulin, nous croyons que le vendeur a dit que le produit était prélevé).*
  - *Donc on voit bien que Rav Natan suit l'estimation.*
  - *Rav suit également l'estimation !*
    - *(Rav) : Si un Shechiv Mera (une personne malade qui craint de mourir) a écrit un document de donation qui dit qu'une acquisition a été faite, cela donne au bénéficiaire les deux avantages suivants :*
      - *C'est comme le cadeau d'une personne en bonne santé, dans lequel le donateur ne peut pas se rétracter ;*
      - *C'est comme le don d'un Shechiv Mera, dans lequel le donateur peut transférer un prêt qui lui est dû.*
    - *(Shmuel) : Je ne sais pas comment juger cela.*
      - *Peut-être a-t-il voulu que le don prenne effet uniquement par le biais du document (et des Chalifin), qui ne peut pas fonctionner après sa mort.*
- *En vérité, Rav et R. Natan suivent tous deux l'estimation.*
  - *Nous comprenons celui qui a dit que la Halacha suit R. Elazar ben Azaryah ;*
  - *L'autre dit que la Halakha ne le suit pas parce qu'ici, nous estimons qu'il a donné la Tosefet à cause du sentiment de proximité, qui est déjà survenu (depuis les fiançailles, avant Nisu'in).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (daf, résumé), [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Viviane Hanna bat Rose et Nelly Rachel bat Esther*